

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Envoyé en Préfecture le 09/06/2021
Reçu en Préfecture le 09/06/2021
Affiché le 09/06/2021
ID = 056-215601345-20210608 -
10411 AV

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 26/2021 du 08 juin 2021

OBJET : PASSATION D'UN MARCHE DE FOURNITURES EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC LA FEDERATION DES AVEUGLES DE STRASBOURG POUR L'ACHAT DE BOUCLES MAGNETIQUES DE GUICHET AVEC COMBINE ET MICRO DE TABLE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du 13 juillet 2020 portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de fournitures qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Vu la nécessité d'acquérir des boucles magnétiques de guichet pour faciliter les démarches des personnes en situation de handicap,

Vu la proposition de la Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est de Strasbourg en date du 31 mars 2021,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est passé un marché de fournitures la Fédération des Aveugles de Strasbourg pour l'achat de deux boucles magnétiques de guichet avec combiné et micro de table au prix de 617 euros HT.

Fait à Mohon le 8 juin 2021

Le Maire,
Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé à la prochaine séance

